

Memorandum bruxellois



2009



1. Soutenir et développer les alternatives économiques bruxelloises





La mécanique économique et financière actuelle ne fonctionne plus. La crise financière et ses retombées le prouvent depuis plusieurs mois. Pourquoi ne pas profiter de cette formidable secousse mondiale, de cette démonstration par le système lui-même des contradictions qu'il recèle pour affirmer qu'il existe des alternatives économiques ?

La crise rend plus nécessaire que jamais l'invention de nouveaux modèles pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux. C'est sur le terrain que des solutions pragmatiques et efficaces s'élaborent, imaginées par des individus décidés à changer les choses. Les alternatives économiques façonnées au quotidien par les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale démontrent qu'une autre économie existe déjà. Une économie centrée sur l'humain, sur les besoins des gens et dont le but ne consiste pas à générer du profit pour eux-même mais bien à le réinvestir dans les finalités de l'entreprise ou au service de la collectivité : pour l'emploi, la solidarité locale, la protection de l'environnement, etc.

L'économie sociale, c'est d'abord et avant tout entreprendre autrement. Au quotidien, les entrepreneurs sociaux bruxellois inventent des solutions innovantes pour répondre aux besoins non rencontrés des populations.

Ils développent des alternatives économiques qui renouvellent les modes de gestion de l'entreprise et mettent en pratique les principes qui animent leur démarche : finalité de services aux membres et à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique et primauté du travail et des personnes sur le capital dans la répartition des revenus.

Ces entreprises déploient leurs activités dans de nombreux secteurs tels que le recyclage et la valorisation de déchets, l'horéca, le tourisme, l'imprimerie, l'agro-alimentaire, les services de proximité, la formation, les nouvelles technologies, le commerce équitable...

A l'heure où le pouvoir d'achat de chacun est plus que malmené, où les droits sociaux reculent et où les chiffres de la pauvreté repartent à la hausse en Région de Bruxelles-Capitale, l'économie sociale crée de l'activité économique pour répondre aux besoins les plus criants.

Ce secteur agit de manière transversale. Le mémorandum de SAW-B (solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises : www.saw-b.be), fédération qui rassemble plus de 100 membres, dont 10 fédérations sectorielles, entend l'illustrer. Les thématiques qui concernent les entreprises d'économie sociale sont multiples. Les propositions de ce mémorandum tentent d'en faire l'inventaire.

Ce mémorandum se compose de deux parties. La première pose une série de constats relatifs aux problématiques auxquelles l'économie sociale apporte des solutions. Les plus-values générées par les entreprises sociales sont ensuite mises en évidence. Les difficultés des entrepreneurs sociaux sont, enfin, suivies par les propositions de SAW-B en vue des prochaines législatures européenne et régionale. Ces propositions sont le fruit d'une concertation avec les membres et les fédérations membres de SAW-B⁽¹⁾. Certaines de ces propositions émanent d'ailleurs directement de mémoranda ou de textes de fédérations membres de SAW-B telles la FeBISP, le RFA ou RESSOURCES.

La deuxième partie de ce document reprend les principaux extraits du mémorandum de ConcertES⁽²⁾, concertation des organisations représentatives de l'économie sociale. Soucieuse de consolider l'apport d'une concertation de l'ensemble des fédérations de l'économie sociale francophone, SAW-B a souhaité intégrer les revendications de ConcertES. Les propositions portent plus spécifiquement sur les matières européennes et sur les dispositifs bruxellois de soutien à l'économie sociale.

(1) ACFI (www.acfi.be), ALEAP (www.aleap.be), EWETA (www.eweta.be), FEBRAP (www.febrap.be), FeBISP (www.febisp.be), FMM (www.maisonmedicale.org), RES (www.resasbl.be), RESSOURCES (www.res-sources.be), Réseau Financement Alternatif (www.rfa.be), FLW (www.flw.be)
(2) www.concertes.be



Constats

Le taux de chômeurs dans la population active bruxelloise atteignait 16,9% en 2007, chiffre qui se situe toujours bien au-delà du taux de chômage national de 7,5% (février 2008)⁽³⁾. Le taux d'emploi – calculé sur base de la population âgée de 15 à 64 ans – est de 54,8% en 2007 (plus ou moins stable depuis 10 ans). Il est plus important chez les hommes (61,4%) que chez les femmes (48,3%), et est nettement inférieur au taux d'emploi moyen de l'Europe des 27 (65,4%)⁽⁴⁾. Enfin, 4% des travailleurs belges vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

Le marché de l'emploi reste peu accessible pour certaines catégories de personnes : A Bruxelles, 22,8% des jeunes de 18-24 ans n'ont pas terminé leur cycle d'études secondaires et n'ont suivi aucune formation⁽⁵⁾. La proportion de personnes qui n'ont qu'un faible niveau de formation initial et qui participent à la formation est particulièrement faible : 3,9%, (population âgée de 25 à 64 ans) contre 10,4%, tous niveaux de formation confondus⁽⁶⁾. Quant au taux d'emploi des infrascolarisés, il ne dépasse pas 34,3%⁽⁷⁾. Selon plusieurs enquêtes de l'ASBL Lire et Ecrire, 10% de la population en Communauté française serait analphabète⁽⁸⁾. Enfin, les personnes qui arrivent en formation connaissent des situations de pauvreté accrue et complexe (cumul de plusieurs problématiques).

Les plus-values de l'économie sociale

Certaines personnes cumulent des difficultés qui les condamnent souvent à des parcours de vie précaires et des allers-retours entre formation, insertion et contrat précaire. Les entreprises d'économie sociale offrent le plus souvent des solutions à ces obstacles.

L'économie sociale a développé une capacité et des compétences particulières pour amener à l'emploi une partie du public en grande difficulté. Elle propose aux personnes peu qualifiées, tantôt un tremplin vers l'emploi au sein d'entreprises « classiques » (formations et emplois de transition) tantôt des emplois durables et de qualité (insertion longue ou permanente au sein des entreprises d'ES).

Le dispositif des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion soutenu par l'ordonnance de 2004 a permis la création de quantité d'emplois (surtout de transition). En 2008, 54 ILDE et 14 EI déployaient leurs activités. Elles accueilleraient 734 personnes peu qualifiées et employaient au total 937 équivalents temps plein.

Les entreprises d'économie sociale poursuivent souvent plusieurs finalités de services à la collectivité. A ce titre, elles combinent la qualité de l'emploi avec celle du service.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Les agréments des entreprises d'économie sociale (centrés, par exemple, sur une finalité d'insertion ou sur une aide aux familles) ne les autorisent pas toujours à offrir les meilleures réponses aux personnes. Les financements devraient pouvoir soutenir les entreprises d'économie sociale pour leurs diverses finalités (insertion, action sociale, etc.)

A Bruxelles, les précédents budgets alloués à l'ordonnance ILDE/EI ne permettaient pas de financer les entreprises agréées à 100% des montants prévus par l'ordonnance. Le mémorandum de la FeBISP cite, à titre d'exemple, l'exercice 2008 pour lequel les structures agréées existantes auraient dû recevoir un financement de 7.100.000 €, là où le budget disponible n'était que de 4.500.000 €. Une situation qui provoque une grande insécurité pour les entrepreneurs.

(3) INS, SPF économie

(4) Idem

(5) PAN Inclusion Sociale 2008-2010

(6) Idem

(7) Idem

(8) ASBL Lire et écrire

De plus, comme le souligne la FeBISP⁽⁹⁾, dans l'économie sociale, le succès du travail d'insertion socioprofessionnelle exige que les travailleurs, issus du public-cible, soient correctement encadrés et formés. Les encadrants doivent donc pouvoir bénéficier d'une formation continuée.

Enfin, la nécessité d'amener les publics des ILDE et des EI vers l'emploi classique est inscrite dans l'ordonnance. Néanmoins, au-delà de l'intention, le placement de ces personnes en entreprise n'est pas toujours aisé.

Nous proposons

- *Une reconnaissance des multiples finalités rencontrées par les entreprises d'économie sociale et un soutien public adapté à cette réalité.*
- *Une mise en réseau efficace par les pouvoirs publics des acteurs pour les amener à identifier les forces et complémentarités de chacun et offrir aux personnes cumulant les difficultés des perspectives d'emploi durables.*
- *D'identifier les finalités poursuivies par les entreprises qui permettent de combiner qualité des services et de l'emploi et de financer ces missions de manière structurelle*
- *D'évaluer et d'adapter l'ordonnance ILDE/EI avec les acteurs représentatifs de l'économie sociale d'insertion à Bruxelles.*
- *De revoir à la hausse les moyens alloués au secteur, de façon à financer les projets à hauteur suffisante.*
- *D'allouer, comme le prône la FeBISP, des moyens supplémentaires orientés vers la formation dans les ILDE et EI bruxelloises.*
- *D'accorder, comme le suggère la FeBISP, une attention toute particulière aux travailleurs qui bénéficient d'un emploi tremplin dans le cadre des politiques régionales pour l'emploi. Soit en développant, avec l'aide d'ACTIRIS, des outils spécifiques de placement (job coaching, méthode « side ») soit en concluant des accords avec le monde de l'entreprise pour l'embauche de ces publics dans les secteurs où ils ont été formés.*

(9) www.febisp.be

Constats

L'accès au logement est de plus en plus difficile. L'offre, notamment de logements sociaux, est largement défectueuse en termes de quantité, de prix et de qualité. Le pourcentage de logements sociaux du secteur locatif par rapport au nombre total de ménages privés est de 7,8% à Bruxelles. Il est, en comparaison, de 17 % en France et de 35% aux Pays-Bas⁽¹⁰⁾. Début 2007, il existait 38.371 logements sociaux en Région de Bruxelles-Capitale. 25.029 ménages étaient inscrits sur une liste d'attente, nombre qui équivalait à 79% du nombre d'habitations disponibles⁽¹¹⁾. Le délai d'attente variait entre un et six ans⁽¹²⁾.

La pénurie croissante de logements contribue à la hausse continue des prix et des loyers : plus 10% pour les maisons et plus 7% pour les appartements en 2007 à Bruxelles⁽¹³⁾. On y observe une hausse de 250% des loyers en 10 ans, et l'accès à la propriété devient impossible pour un nombre grandissant de personnes.

Enfin, le parc immobilier bruxellois est peu performant d'un point de vue énergétique. En 2001, 9 logements sur 10 dataient de plus de 20 ans⁽¹⁴⁾. Environ la moitié des logements en Belgique sont mal isolés, ce qui place le pays en 3^e position des pays européens les moins performants dans ce domaine. Pour rappel, une habitation peut réduire de 60% sa consommation d'énergie si elle est bien isolée⁽¹⁵⁾. En outre, une proportion encore bien trop importante de logements, particulièrement les logements sociaux, sont insalubres⁽¹⁶⁾, malgré une législation d'effort.

Les plus-values de l'économie sociale

Les apports des entreprises sociales vis-à-vis de la problématique du logement sont variés : rénovation de logements par les stagiaires d'AFT (ateliers de formation par le travail), réalisation de chantiers avec les Agences immobilières sociales (AIS), petits travaux d'entretien non couverts par le marché « classique », etc. Les AIS développent des partenariats réguliers avec les entreprises d'économie sociale mais ces collaborations sont fragiles car elles ne reposent souvent que sur la volonté d'une seule personne.

En matière de performance énergétique, des solutions existent. Lancé à Bruxelles par la Ministre bruxelloise de l'Environnement, en partenariat avec Crédal, le crédit vert apporte une première réponse. Ce prêt à taux zéro couvre des travaux en vue de réduire la consommation d'énergie dans les habitations. Il s'adresse à des personnes à faibles revenus qui n'ont souvent pas les moyens d'investir ou pas d'accès au crédit bancaire. Le budget de la Région permet de financer la charge d'intérêt, l'accompagnement personnalisé des demandeurs et les risques de non recouvrement des sommes prêtées⁽¹⁷⁾.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Les partenariats public/économie sociale en matière de logement nécessitent, la plupart du temps, le recours aux marchés publics. Pourtant, tant les adjudicateurs que les entreprises sociales manquent encore d'information et de formation sur cette question. L'utilisation des clauses sociales ou de la réservation de marchés reste trop marginale.

Si la Région a soutenu le recours à l'éco-construction, elle n'a malheureusement pas intégré les entreprises d'économie sociale à la dynamique.

Le crédit vert reste encore au stade de projet pilote, sa pérennité n'est pas assurée au-delà de 2009.

(10) http://docs.google.com/Doc?id=d5f65hv_2fqdcm9x9#sdfnote7anc. Development of Environment, Heritage and Local Government, Ireland, Regular National Report on Housing Development in European Countries. Synthesis Report

(11) http://docs.google.com/Doc?id=d5f65hv_2fqdcm9x9#sdfnote8anc. PAN Inclusion Sociale 2008-2010

(12) http://docs.google.com/Doc?id=d5f65hv_2fqdcm9x9#sdfnote9anc. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Source : Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale et L'Observatoire de la Santé et du Social, Baromètre social 2007. [http://www.observatbru.be/documents/Baromètre%20social%202007\(1\).pdf](http://www.observatbru.be/documents/Baromètre%20social%202007(1).pdf).

(13) L'observatoire des Loyers 2006.

(14) INS

(15) FGTB

(16) L'insalubrité se définit selon une série de critères, dont les murs fissurés, l'humidité importante, la présence de plomb, la dangerosité des accès, l'absence de raccordement aux réseaux d'électricité ou d'eau potable ou encore l'absence de système d'assainissement.

(17) www.credal.be

Nous proposons

- *De développer et de soutenir l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ainsi que la réservation de marchés.*
- *D'accentuer la sensibilisation et la formation des mandataires publics sur l'utilisation de ces clauses sociales dans les cahiers spéciaux de charges.*
- *D'organiser un financement structurel du crédit vert après évaluation de sa phase pilote.*
- *D'offrir une place à l'économie sociale dans les initiatives relatives à l'éco-construction en Région de Bruxelles-Capitale.*
- *De recourir à des entreprises d'éco-construction ou de construction durable d'économie sociale dans la réalisation et la rénovation des bâtiments publics.*



Asile et migration

Constats

En 2007, Bruxelles compte plus de 295.000 étrangers, soit 28% de sa population⁽¹⁸⁾. Le premier trimestre 2008 a dénombré 2.941 nouveaux candidats réfugiés en Belgique. Le taux de chômage des personnes d'origine étrangère est nettement plus élevé que la moyenne.

En 2007, pour l'ensemble de la Belgique, le taux de chômage de personnes de nationalité turque ou marocaine est de 38% et celui des autres ressortissants hors-UE est de 29%, soit respectivement 31 et 22 points de pourcent de plus que les autochtones (7%)⁽¹⁹⁾.

Beaucoup des personnes d'origine étrangère voudraient travailler mais ne peuvent pas le faire, faute de régularisation. Certaines d'entre elles travaillent au noir et sont exposées à toutes sortes d'exploitation. Il y a donc une réelle nécessité à les accompagner dans l'emploi.

Les plus-values de l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale ont élaboré des outils et méthodes de formation et de travail qui répondent parfaitement aux besoins des personnes qui sont en procédure de régularisation. Elles travaillent depuis longtemps avec des hommes et des femmes d'origine étrangère et ont donc développé un réel savoir-faire en la matière.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Aujourd'hui, malgré les indéniables compétences qu'elles détiennent pour accompagner ce public, les ILDE et EI ne peuvent s'en charger. En effet, les conditions de l'ordonnance ILDE/EI ne permettent pas aux personnes en procédure de régularisation de bénéficier de leur soutien.

En matière de formation, l'obligation d'être inscrit comme demandeur d'emploi empêche l'entrée en formation des demandeurs d'asile.

En outre, lorsque les demandeurs d'asile sont régularisés, ils n'ont, la plupart du temps, pas accès aux aides à l'embauche. Cet élément représente un frein supplémentaire pour leur entrée dans la vie professionnelle.

(18) INS

(19) SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique



Nous proposons

- De définir très rapidement une politique au fédéral. Les Régions doivent user de tout leur pouvoir d'influence pour sortir de l'impasse actuelle en matière d'asile et de migration.
- De construire avec les Régions et les dispositifs qu'elles mettent en œuvre et/ou soutiennent, une véritable politique d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'économie sociale doit être associée à ce chantier pour offrir des pistes de solutions en vue de la formation et/ou l'engagement de ces personnes.
- De permettre l'accès en formation pour les demandeurs d'asile.
- De revoir l'accès aux plans d'embauche des demandeurs d'asile régularisés.

Environnement

Constats

La mobilité est encore très majoritairement liée à la voiture. Le parc de véhicules belge continue à croître (+1,9% entre 2007 et 2008) et se rapproche des 6,5 millions de véhicules privés. Entre 1996 et 2006, les distances routières parcourues à Bruxelles ont augmenté de 8,2%⁽²⁰⁾. En matière de qualité de l'air, Bruxelles dépasse le nombre limite de 35 jours par an d'exposition à des concentrations en particules fines excédant les 50 mg/m³ fixé par l'Union Européenne⁽²¹⁾.

En ce qui concerne la production de déchets, l'objectif européen de 1 kg par jour en moyenne par personne est largement dépassé à Bruxelles avec 442 kg annuel par habitant⁽²²⁾. Comme le rappelle Ressources dans son mémorandum⁽²³⁾, le mode de consommation actuel génère un gaspillage important de matières premières et d'énergie. La mise au rebut d'objets et matières pouvant être réutilisés et/ou recyclés, est incompatible avec un développement durable.

Les plus-values de l'économie sociale

Dans le secteur de la mobilité, quelques ILDE ont démarré des activités de location, de réparation ou de recyclage de vélos. Certaines participent au système des points vélos. Le vélo prend petit à petit sa place à Bruxelles et plusieurs nouvelles entreprises pourraient être créées pour proposer une offre aux entreprises (en partenariat avec la STIB, par exemple).

Le développement de filières de réemploi et de recyclage constitue un formidable potentiel de création d'entreprises et d'emplois. Le réemploi a connu de très belles avancées puisque, depuis janvier 2005, cinq entreprises (Les Petits Riens, Armée du salut, Oxfam solidarité, La poudrière et Terre) ont été officiellement agréées par la ministre bruxelloise de l'Environnement. Consécutivement à cette décision, un arrêté de subventionnement pour les ASBL et les Sociétés à Finalité Sociale (SFS) actives dans le réemploi a permis de rémunérer cette activité. Aujourd'hui, pour encourager davantage celle-ci auprès des acteurs qui la gèrent au quotidien, le subside octroyé est passé de 35 euros à 60 euros par tonne valorisée en réemploi ou en recyclage. Un quasi doublement de ce que chacun recevait jusqu'alors.

De surcroît, un subside important de la Région est accordé chaque année à Ressources, la fédération francophone des entreprises actives dans le recyclage et le réemploi.

(20) INS

(21) Notre-planète.info, source: Report 2007 – Urban ecosystem Europe – An integrated assessment on the sustainability of 32 European cities.

(22) ibidem

(23) www.res-sources.be/

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Le Projet Point vélo a rencontré un succès mitigé à Bruxelles puisque seules deux structures de ce type sont aujourd'hui en place. Il n'existe pas encore de soutien des autorités à des projets sans but lucratif de grande ampleur. Les ILDE, qui développent à présent des projets vélos, ne bénéficient pas d'un soutien financier suffisant pour accomplir leur mission en matière de mobilité.

Si la législature a permis de réelles avancées à Bruxelles en matière de réemploi, les efforts doivent être poursuivis. En effet, la crise menace plus fortement certaines filières, comme celle du textile.

De plus, comme le rappelle RESSOURCES⁽²⁴⁾, la prévention des déchets ménagers doit rester un service rendu à la collectivité, visant la réduction maximale des quantités de matières résiduelles générées par le citoyen, et non un secteur lucratif visant la croissance de l'offre et de la demande de déchets.

Pour les déchets électriques et électroniques, l'obligation de reprise des appareils électriques et électroniques est une disposition indispensable pour encourager le recyclage. Toutefois, RESSOURCES estime que la réutilisation-réparation doit être encouragée et doit dès lors être considérée comme un mode de valorisation à part entière. En outre, RESSOURCES constate qu'un pourcentage encore trop important de la fraction des DEEE est incinéré ou mis en décharge par défaut de débouché de valorisation intéressant. RESSOURCES estime que le taux rebuté peut diminuer sensiblement par un démantèlement plus poussé des DEEE, intensif en main d'œuvre, pour autant que les dispositions réglementaires l'encouragent. Dans ce cadre-là, les autorités peuvent déterminer des obligations de réparabilité (éviter les pièces coulées, les appareils scellés, etc.). Dans le domaine des encombrants, le modèle unique de collecte « tout venant » en commune a démontré ses limites. Changer de méthode de récupération offre des possibilités de création d'activités intensives en main d'œuvre.

Le secteur du réemploi textile subit de plein fouet la baisse de qualité des vêtements neufs. En effet, il y a dix ans, 60 % des vêtements récupérés étaient réutilisables contre 40 % aujourd'hui. Ce changement modifie profondément l'équilibre économique de la filière puisque seule la fraction réutilisable couvre les coûts de collecte et de tri. De plus, le secteur de la récupération textile est pollué par des sociétés qui pratiquent la récupération des vêtements usagés de manière opportuniste et dans l'illégalité.

(24) www.res-sources.be/



Nous proposons

- *D'organiser une conférence interministérielle (Mobilité, Emploi, Environnement, etc.) et d'y associer les fédérations d'économie sociale actives sur ces questions.*
- *D'inscrire au programme gouvernemental de la prochaine législature un soutien important au développement de la mobilité douce, et ce en concertation et en collaboration avec les acteurs de l'économie sociale.*
- *D'encourager l'éco-consommation, (objets durables, solides, facilement démontables et recyclables), notamment par le biais d'incitants financiers, comme le souhaite RESSOURCES.*
- *D'inscrire la réutilisation et l'économie sociale dans l'ensemble des politiques de prévention des déchets.*
- *D'encourager des partenariats et des contrats de service entre les entreprises d'économie sociale et les opérateurs privés et publics, par l'intégration, entre autres, de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.*
- *D'adopter des dispositions réglementaires qui incitent les communes, les intercommunales et les producteurs à travailler avec les entreprises d'économie sociale.*
- *De financer par RECUPEL les centres de récupération d'économie sociale exerçant l'activité de Centre de tri et de recyclage au coût vérité, en tenant compte des réalités locales.*
- *De financer les collectes en vue de la réutilisation au coût vérité, sur base d'un contrat de service.*
- *D'intensifier la communication incitant le citoyen à « réutiliser » et à remettre des appareils vers le secteur de la réutilisation. Cette communication devrait être financée par RECUPEL.*
- *Les Régions doivent se doter des moyens pour exercer un réel contrôle de l'obligation de reprise afin de garantir le retour de tous les appareils dans des circuits réguliers.*
- *Pour les encombrants, passer, comme y invite RESSOURCES, à un modèle pluriel privilégiant les reprises à domicile « sur appel téléphonique ».*
- *Les encombrants doivent se décliner en un ensemble de filières distinctes et structurées (les livres, les jouets, les vélos, les meubles, etc.) qui donneront la priorité à la réutilisation.*
- *Les collectes en porte à porte d'encombrants doivent céder la place à des contrats de collecte « à la demande ».*
- *Tous ces modes de collecte doivent être financés au coût vérité sur la base d'un contrat de service, et au pro-rata des quantités réutilisées-recyclées (quantités collectées moins quantités rebutées).*
- *Que RESSOURCES propose, pour encourager la récupération textile, de systématiser des collectes par guérites sur les territoires communaux en donnant la priorité aux organisations affichant le label éthique SOLID'R.*
- *De financer différents modes de collecte qui visent prioritairement la réutilisation.*
- *De soutenir la recherche de débouchés pour le textile non réutilisable dans les circuits de la friperie traditionnelle.*



Constats

Le pourcentage de personnes en « risque de pauvreté » (c'est-à-dire ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60% du revenu médian national équivalent) est de 26% à Bruxelles⁽²⁵⁾ contre 14,7% pour l'ensemble du pays.

De plus, la part des personnes âgées dans la population belge augmente. En 2000, les plus de 80 ans représentaient 3,48% de la population, en 2010 elles en représenteront 5,18%⁽²⁶⁾.

Enfin, de plus en plus de femmes de 15 à 64 ans travaillent à Bruxelles : 48,3% en 2007 contre 45,7% en 1997⁽²⁷⁾. Ces différents constats impliquent des besoins de plus en plus importants et variés en termes de services de proximité.

Les plus-values de l'économie sociale

L'économie sociale a joué un rôle de pionnière en matière de services de proximité et de services à la personne. Parce qu'elles visent à répondre aux besoins non rencontrés des citoyens, les entreprises d'économie sociale offrent de nombreux services : crèches parentales, aides aux familles et personnes âgées, halte garderie ambulante, aide-ménagère, centrales de repassage, taxi social, etc. Ces initiatives poursuivent et réalisent bien souvent une multitude d'objectifs : remettre des personnes précarisées à l'emploi, offrir des services de qualité, permettre aux personnes à faible revenu d'accéder aux services offerts, etc.

Avec l'ordonnance ILDE, certaines de ces initiatives ont trouvé un cadre d'agrément et de financement.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Bon nombre d'entreprises sociales qui offrent des services de proximité connaissent un sous financement important et s'interrogent chaque année sur la poursuite de leurs activités. La multitude d'objectifs qu'elles poursuivent leur complique singulièrement la tâche. D'un point de vue administratif, elles cumulent souvent plusieurs agréments ou ne sont financées que pour une de leurs finalités (l'insertion par exemple).

Par la proximité qu'ils impliquent entre le client et le prestataire, les services de proximité exigent de créer une relation de confiance, basée sur la durée. Or, les dispositifs actuels de soutien aux entreprises d'économie sociale amènent ces dernières à créer essentiellement des emplois de type « tremplin ». Leurs travailleurs quittent l'entreprise après un an ou deux. La qualité du service est dès lors un défi quotidien pour ces entreprises qui doivent continuellement recréer une relation de confiance avec leurs clients et former de nouveaux travailleurs.

Nous proposons

- *De soutenir financièrement les entreprises actives dans les services de proximité de transport, de halte garderie, d'accueil des personnes âgées, etc. qui ne bénéficient actuellement d'aucun soutien structurel.*

(25) PAN Inclusion Sociale 2008-2010

(26) ULB, « Evolution démographique et avenir de la sécurité sociale en Belgique »

(27) INS



Insertion professionnelle des personnes handicapées

Constats

Il y a en Belgique 1,1 million de personnes handicapées ou souffrant d'un problème de santé chronique en âge de travailler (de 15 à 64 ans)⁽²⁸⁾. En 2005, le taux d'emploi de personnes ayant un handicap était de 35,6% en Belgique, 17 points de pourcentage en dessous de celui de la population totale⁽²⁹⁾.

Au vu de l'exigence croissante en terme de productivité des marchés, la création et le maintien d'emplois accessibles à des personnes gravement handicapées sont des enjeux majeurs.

Les plus-values de l'économie sociale

Aujourd'hui, les ETA bruxelloises fournissent de l'emploi à plus de 1.400 travailleurs handicapés et à plus de 370 personnes pour l'encadrement. Les 14 entreprises bruxelloises de travail adapté sont très différentes les unes des autres au point de vue des métiers qu'elles pratiquent, de leurs modes d'organisation et de management.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Tout d'abord, la recherche d'activités intensives en main-d'œuvre et le développement de la sous-traitance avec des entreprises « classiques » s'avèrent de plus en plus malaisés face à la concurrence internationale. Le système de quota d'emploi dans les ETA empêche aussi leur développement.

Ensuite, les ETA sont confrontées au vieillissement des travailleurs handicapés. De plus en plus de travailleurs parmi les plus gravement déficients ne sont plus engagés dans les ETA. Que leur proposer ?

Nous proposons

- *D'encourager le développement des contrats d'entreprises (soutenir les ETA dans leur politique de démarchage, encourager les entreprises « classiques » à faire appel aux ETA en tant que sous-traitants, etc.)*
- *De soutenir la diversification des marchés et des métiers des ETA bruxelloises.*
- *De développer des possibilités de travail à temps partiel et des cellules de maintien au sein des ateliers (encadrement renforcé et travail allégé).*
- *De simplifier les démarches administrative et les règlements propres aux ETA.*
- *D'assouplir les règles en matière de quotas d'emploi.*
- *De mettre ces règles en conformité avec les catégories professionnelles et les accords du « non marchand ».*

(28) SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique
(29) PAN Inclusion Sociale 2008-2010





Constats

Aujourd'hui, un étudiant qui désire s'orienter vers l'économie sociale à la sortie de son cursus aura bien du mal à trouver une formation spécifique pour s'y préparer.

Le soutien à l'entrepreneuriat social et le lancement de nouvelles entreprises passent par la capitalisation et le financement des porteurs de projets. De manière générale, les entreprises d'économie sociale restent sous-capitalisées.

Les plus-values de l'économie sociale

En matière de formation, il existe quelques exceptions notables, tels le Centre d'Économie Sociale à l'ULG ou le Cerisis (Centre de recherche pour la solidarité et l'innovation sociale) à l'UCL et le post-graduat à l'EPFC. Des programmes de soutien aux porteurs de projets, comme ImpulCera, lancé récemment par SAW-B avec le soutien de Cera et de la région Wallonne, participent également à attirer des porteurs de projets dans l'économie sociale⁽³⁰⁾.

Les agences-conseil bruxelloises permettent aussi aux nouveaux projets d'entreprises de se développer et construisent pour les entreprises existantes des outils de gestion et des réponses adaptées aux problèmes spécifiques auxquels elles font face.

Les difficultés rencontrées par les entrepreneurs sociaux

Pour développer l'entrepreneuriat social, la formation reste un moyen essentiel. Faute de diplômés formés à l'économie sociale, les entreprises se trouvent confrontées à des pénuries de certains profils pour l'embauche et sont contraintes d'assurer ces formations en interne, ce qui entraîne bien entendu un coût. Malheureusement, les principales facultés d'économie et de gestion n'abordent pas, ou très peu, l'économie sociale dans leurs programmes.

Nous proposons

- *De soutenir le développement de cours dédiés à l'économie sociale dans les universités et les hautes écoles et, plus particulièrement, dans les facultés d'économie ou de gestion.*
- *De favoriser la création d'une formation longue (un an au minimum) à la gestion des entreprises d'économie sociale au sein des universités et des hautes écoles.*
- *D'encourager la création d'outils de gestion adaptés au secteur et d'offrir des formations et des accompagnements adéquats aux entreprises, notamment au travers des agences-conseil.*

(30) www.impulcera.be





Financement de l'économie sociale

Constats

Malgré les outils de financement existants, quand les entreprises d'économie sociale cherchent des personnes disposées ou des institutions prêtes à investir dans leurs projets, elles se retrouvent souvent bredouilles. Les entreprises d'économie sociale ont en effet besoin de financements adaptés à leurs spécificités.

Comme le rappelle le Réseau Financement Alternatif⁽³¹⁾ dans son mémorandum, le Fonds de l'économie sociale et durable (FESD), institué par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi-programme du 8 avril 2003 et créé le 13 mai 2003 sous la forme d'une SCRL à finalité sociale, a répondu en partie à ce besoin. Il avait reçu pour mission d' « intervenir au profit d'organisations ou d'entreprises qui font partie de l'économie sociale et durable, notamment par la participation au capital et/ou l'octroi de prêts ».

Plus-value de l'économie sociale

Un soutien est apporté par les financiers alternatifs, dont la coopérative de crédit Crédal, qui a pour mission principale de financer l'économie sociale avec l'argent de ses coopérateurs.

Par ailleurs, la bonne collaboration du FESD avec les financiers alternatifs a permis de financer un nombre important de nouvelles activités d'économie sociale.

Enfin, l'accès de certains porteurs de projet au financement de Brusoc représente un atout important.

Difficultés rencontrées

Malgré les outils de financement existants, quand les entreprises cherchent des personnes disposées ou des institutions prêtes à investir en capital dans leurs entreprises, elles se retrouvent souvent bredouilles.

Les entreprises d'économie sociale ont en effet besoin de financements adaptés à leurs spécificités. Un certain nombre d'entreprises qui sont sous capitalisées ont recours à un financement extérieur pour mener les activités et couvrir leurs dépenses de personnel, dans l'attente d'un subside. Ce préfinancement des subsides a un coût important entièrement imputé à leur charge.

Par ailleurs, la fin de l'activité du FESD pose question aux entreprises d'économie sociale. Pourront-elles obtenir des moyens à la hauteur et aux conditions allouées par le passé par le FESD ?

Enfin, le périmètre des entreprises d'économie sociale financées par Brusoc⁽³²⁾, filiale de la SRIB, n'apparaît pas clairement. S'agit-il uniquement des ILDE et des EI ou Brusoc est-elle accessible à toutes les entreprises d'économie sociale ? A noter que la promotion de l'outil Brusoc semble insuffisante. Sa visibilité reste assez faible et les montants alloués sont peu élevés.

Nous proposons

- *De maintenir, tel que le suggère RFA, l'accès au capital risque et au financement adapté, entre autres auprès de Crédal, dont ont pu bénéficier de nombreuses entreprises d'économie sociale aujourd'hui performantes. Et que ce capital soit garanti dans un volume équivalent à celui que permettait le recours au FESD.*
- *Que les charges financières liées aux coûts des crédits nécessaires au préfinancement des subsides soient reconnus comme dépenses éligibles par les pouvoirs subsidiaires.*
- *D'élargir les missions de Brusoc à toutes initiatives d'économie sociale développées en Région de Bruxelles-Capitale, qu'elles soient agréées dans le cadre de l'ordonnance ILDE - EI ou non (secteur ISP par exemple).*
- *De faciliter, pour Brusoc, l'accès au crédit au-delà du plafond de 75.000 euro.*
- *D'organiser une meilleure promotion par Brusoc de ses missions pour l'économie sociale et de clarifier ses bénéficiaires dans le secteur de l'économie sociale.*

(31) www.rfa.be

(32) www.brusoc.be



Constats

En ces temps de crise financière, les citoyens aspirent à donner du sens à leur épargne et à lui assurer une sécurité plus grande. L'épargne citoyenne semble avoir connu un développement sensible ces derniers mois.

Plus-value de l'économie sociale

RFA⁽³³⁾ souligne dans son mémorandum que diverses initiatives d'économie sociale récoltent de l'épargne auprès des citoyens. C'est rendu possible parce qu'il s'agit de coopératives, agréées par le Conseil national de la Coopération (CNC), qui respectent un certain nombre de conditions en la matière. Il s'agit principalement de la libre entrée pour de nouveaux actionnaires, de l'absence d'actionnaire dominant, ainsi que de la non recherche d'un but spéculatif.

En outre, des coopératives de crédit du type de Crédal⁽³⁴⁾ offrent à leurs coopérateurs de placer leur épargne dans une optique de solidarité et d'utilisation transparente de leur argent. Avec ces fonds, Crédal octroie des crédits solidaires à des associations et entreprises d'économie sociale

Enfin, le Réseau Financement Alternatif et Crédal ont collaboré à une étude qui définit l'épargne solidaire, suite à un inventaire réalisé dans sept pays européens. L'étude a également jeté les fondements d'un label européen pour les produits d'épargne et de placement solidaires.

Difficultés rencontrées

Tout d'abord, l'épargne solidaire mérite d'être mieux connue par le citoyen. Malgré les efforts importants réalisés, entre autre grâce aux actions du RFA, la notoriété de ce type d'épargne doit encore augmenter.

En outre, RFA le rappelle, il est essentiel d'encourager la participation citoyenne à des projets comme ceux de Crédal, en synergie avec les dispositifs publics de financement de l'économie sociale.

Enfin, les citoyens ont du mal à s'y retrouver dans l'offre de produits d'épargne. Pour eux, identifier les produits d'épargne solidaire reste une gageure.

Nous proposons

- *De permettre des opérations de co-financement de l'économie sociale, tant avec des dispositifs publics comme Brusoc qu'avec des coopératives de crédit du type de Crédal.*
- *D'encourager les pouvoirs locaux à favoriser l'entrepreneuriat collectif et la mobilisation de l'épargne citoyenne en faveur de projets locaux d'économie sociale.*
- *De soutenir la mise en oeuvre du label européen de l'épargne solidaire.*
- *De créer un instrument favorisant l'épargne solidaire et d'en utiliser les moyens rassemblés au profit des initiatives d'économie sociale porteuses de réponses novatrices aux besoins sociétaux actuels et à venir.*
- *De prévoir des mécanismes par lesquels les entreprises et associations du secteur de l'économie sociale sont encouragées à investir leurs réserves ou leur surplus de trésorerie, à un moment donné, dans les coopératives de crédit alternatif.*

(31) www.rfa.be

(32) www.credal.be



Investissement socialement responsable

Constats

Les pouvoirs publics régionaux peuvent jouer un rôle d'exemple en choisissant d'investir de manière socialement responsable dans leurs marchés financiers. Le 12 mai 2006, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté une ordonnance qui impose des critères d'investissements socialement responsables aux marchés financiers de pouvoirs publics régionaux.⁽³⁵⁾ Cette ordonnance prévoit qu'au moins 10 % des sommes investies le soient dans des produits financiers gérés selon un processus d'investissement qui intègre des critères sociaux, éthiques ou environnementaux, ou dans des sociétés ou associations d'économie sociale.

Plus-value de l'économie sociale

Depuis plusieurs années, le Réseau financement alternatif défend l'investissement socialement responsable des pouvoirs publics et a apporté son expertise en la matière aux politiques qui ont souhaité s'emparer de cet enjeu.

Difficultés rencontrées

Comme le constate le Réseau financement alternatif, les résultats de l'ordonnance sont aujourd'hui loin de ceux espérés. En effet, selon les rapports du Centre de coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale (CCFB) relatifs à 2006 et 2007, la trésorerie régionale n'a jamais été en position créditrice à court terme ces années-là. Le CCFB n'a donc jamais effectué de placements à court terme et n'a donc jamais eu l'occasion de réaliser, même à court terme, des investissements socialement responsables. Les résultats pour 2008 ne sont pas encore connus.

Quant aux marchés publics financiers passés par les communes bruxelloises depuis l'adoption de l'ordonnance, peu d'information sur les encours sont disponibles à ce jour. Le RFA précise par contre que, à l'occasion de différents contacts avec des mandataires communaux, il leur a été fait part, à de multiples reprises, du manque de connaissances spécifiques suffisantes en matière d'ISR à laquelle ces derniers sont confrontés. Ce qui peut freiner leurs éventuelles initiatives dans ce domaine.

Nous proposons

- *De prévoir, dans les marchés financiers organisés par la Région, d'investir tout ou partie, selon des critères sociaux, éthiques ou environnementaux, dans l'économie sociale.*
- *De promouvoir activement une telle politique auprès des communes et autres pouvoirs adjudicateurs.*
- *De mettre en place des incitants financiers, en vue d'encourager les pouvoirs locaux à l'insertion de critères éthiques dans leurs marchés publics financiers et de développer des outils de sensibilisation et de formation du personnel de l'autorité publique concernée en vue d'aider ces derniers à franchir le pas.*

(35) Moniteur belge, 4 juillet 2006 ; voir aussi l'ordonnance organique de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, Moniteur belge du 23 mars 2006.



2. Extraits des memoranda de ConcertES





Mémoire européen

L'économie sociale est prise en considération par la Commission européenne depuis une trentaine d'années.

En décembre 1989, une communication de la Commission - Business in the « Economie Sociale » sector - définit l'économie sociale, identifie sa place dans les politiques communautaires et les actions à mener pour lui garantir un accès équivalent aux autres entreprises dans le marché unique. Lui sont reconnues l'extrême diversité de ses formes juridiques, des tailles et des secteurs d'activités ainsi que sa capacité à assurer tant sa compétitivité qu'à investir de nouveaux champs d'actions.

Une unité Economie sociale est créée au sein de la DG XXIII (PME) ; elle fonctionnera de 1989 à 2000 avec, pour objectif majeur, la préparation d'une législation adaptée aux coopératives, associations, mutuelles et fondations (...)

Les travaux de l'Unité économie sociale s'adaptent à l'évolution des politiques européennes. Le but premier consistant à aider les entreprises d'économie sociale à s'inscrire dans le cadre du marché unique basculera peu à peu vers des enjeux de compétitivité et de création d'emplois. La DGXXIII sera intégrée dans la plus grande DG Entreprises où l'économie sociale peine à faire entendre sa voix ; et sa qualité d'acteur majeur dans la création d'emplois et dans l'inclusion sociale va relier étroitement l'économie sociale à la DG Emploi et Affaires sociales.

Actuellement, la majeure partie des fonds européens alloués à l'économie sociale provient de fonds gérés par la DG Emploi, avec des programmes tels qu'EQUAL du FSE ou PROGRESS, ou issus du champ de l'Education et de la formation, tel Léonardo da Vinci. Les programmes réservés aux PME ou à la R&D lui sont difficilement accessibles.

A la veille des élections européennes, les organisations représentatives de l'économie sociale rassemblées au sein de ConcertES déposent un mémorandum qui se décline en trois propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique de l'inclusion sociale
- Une politique de promotion générale de l'économie sociale
- Un cadre réglementaire pour les SSIG





Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique de l'inclusion sociale

Les entreprises d'économie sociale sont, comme les entreprises classiques, productrices de biens et de services, actives sur le marché en y assumant la prise de risque économique inhérente à leur activité. Elles affichent un degré élevé d'autonomie et assurent des emplois rémunérés.

A la différence d'autres entreprises, elles se fixent une finalité autre que le profit et n'autorisent qu'une distribution limitée des bénéfices, tout en promouvant une gestion démocratique.

La plupart des entreprises d'économie sociale sont des PME et relèvent à ce titre de la DG Entreprises, Section compétitivité et entrepreneuriat, Unité E/3 (artisanat, petites entreprises, coopératives et mutuelles). Les dispositions réglementaires prévues par le Small Business Act s'appliquent directement aux entreprises d'économie sociale.

D'autre part, la multiplicité des modèles d'entreprises investis ne peut conduire à des traitements différenciés au regard du droit européen de la concurrence.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que soient prises en compte les spécificités des entreprises de l'économie sociale, particulièrement dans le cadre du Small Business Act et l'application du principe « Think Small First » dans la législation, tout en reconnaissant leur participation pleine et entière au développement économique européen ;*
- *que soit garantie une prise en compte égalitaire de tous les modèles d'entreprises :*
 - *en remettant à l'ordre du jour de la Commission la proposition de statut pour les associations, les mutuelles et les fondations, leur permettant d'exercer, dans le respect de leur modèle entrepreneurial spécifique, des activités transnationales à l'échelle de l'Union européenne.*
 - *en s'inscrivant en faux contre les accusations de distorsion de concurrence qui visent les fondements du statut coopératif dans plusieurs Etats membres.*



Une politique de promotion générale de l'économie sociale

L'économie sociale n'a pas attendu l'agenda de Lisbonne pour proposer un modèle alliant efficacité économique et cohésion sociale.

Dès les années 80, un document de travail de la Commission définit comme clé du succès des très nombreuses organisations du secteur l'implication forte de toutes les parties prenantes et la capacité de construire une activité économique rentable sur la force de la solidarité unissant les membres ou les utilisateurs. Il en résulte un ancrage important dans le tissu productif local et une aptitude à répondre aux nécessités régionales.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que soit reconnue la contribution de l'économie sociale au modèle social européen, et que le respect du lien entre dimension économique et dimension sociale soit défini comme base de toutes les politiques économiques de l'Union.*
- *que soit initiée une politique de promotion générale de l'économie sociale et des principes éthiques qui la sous-tendent, dans le respect des spécificités nationales.*





Un cadre réglementaire pour les SSIG

Les services sociaux d'intérêt général sont définis par la Commission comme étant des « services essentiels prestés directement à la personne ». Ils exercent une fonction fondamentale pour les citoyens européens dans le sens où, selon l'analyse de la Commission (COM(2007) 725 final), « ils jouent un rôle de prévention et de cohésion sociale à l'égard de l'ensemble de la population, ils contribuent à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie, ils constituent des instruments clés pour la protection des droits de l'homme fondamentaux et de la dignité humaine ».

Les services prestés par les entreprises d'économie sociale en font majoritairement partie.

Devant le refus de la Commission de légiférer tant au sujet de ce qui relève des SIEG/SSIG que de la mise en place de règles pour protéger ces derniers du marché et de la concurrence, la plus large autonomie est laissée aux Etats dans leur définition de ce qu'ils considèrent « d'intérêt général ». La Commission se garde un rôle de contrôle pour dénoncer les abus manifestes. Et une partie de son pouvoir régulateur est de facto transféré vers la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés européennes.

Les tensions sont fortes entre les règles du marché et le principe de subsidiarité, tandis que la Cour de Justice, qui doit s'appuyer sur un cadre juridique fort lacunaire, a déjà statué à l'encontre des élus locaux.

Les entreprises prestant des services dans le champ des SSIG se voient dès lors confrontées à une forte insécurité juridique.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que le cadre juridique applicable aux SSIG soit clarifié (mandatement, partenariats public-privé)*
- *que soient mis en place des mécanismes permettant de différencier les types d'opérateurs en prenant en compte leurs finalités et leur mode d'organisation propres. Au-delà de la prestation d'un service précis de qualité, les bénéfices collectifs, qui sont difficilement mesurables, engendrés par les entreprises d'économie sociale contribuent largement à la production de l'intérêt général. Il en va de même pour leur capacité à discerner les nouveaux besoins.*





Mémoire bruxellois

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles, déposée au Sénat le 5 mars 2008, comprenait en son chapitre 6 un projet de régionalisation de l'économie sociale ainsi que les modalités de transfert vers les Régions et la Communauté germanophone des moyens fédéraux alloués à l'économie sociale.

Dans la foulée, ce sont des outils comme la cellule fédérale d'économie sociale et le Fonds de l'Economie Sociale et Durable qui sont voués, soit à une profonde modification de leur champ d'action, soit à une disparition pure et simple.

Mais, au-delà de ces craintes, ConcertES estime que la régionalisation de l'économie sociale constitue une opportunité majeure pour tous les acteurs du secteur d'établir, avec les autorités politiques wallonnes et bruxelloises, une assise forte, spécifique et durable pour le développement de l'économie sociale.

Pour ce faire, ConcertES souhaite présenter les aspirations suivantes exprimées par ses fédérations membres et déclinées en quatre propositions :

- Une approche transversale de l'économie sociale, au-delà de la seule thématique emploi/insertion, mise en place au sein d'un ministère important.
- Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale dans une vision large.
- L'association du secteur à tous les stades d'une évaluation des dispositifs mis en œuvre.
- La représentation de l'économie sociale et la défense de ses spécificités auprès des Ministres fédéraux dans le cadre de matières fédérales.



Un ministre, une administration, une approche transversale

Officiellement rattachées au département de l'Economie et de l'emploi, les compétences en matière d'économie sociale sont cependant réparties entre plusieurs départements : Economie et emploi, Formation, Affaires sociales, Agriculture et environnement. Si cet état de fait illustre bien la forte diversité des acteurs de l'économie sociale ainsi que la pluralité de leurs finalités et champs d'action, il nuit grandement à la coordination des politiques publiques en la matière.

Les fédérations membres de ConcertES demandent :

- *que, dans la ligne de la législation précédente, l'économie sociale soit rattachée au Cabinet du Ministre de l'Economie.*
- *que celui-ci dispose des compétences nécessaires pour agir transversalement, en articulant plusieurs départements, en dépassant surtout la seule thématique emploi/insertion à laquelle le secteur de l'économie sociale ne souhaite pas être réduit.*
- *qu'il dispose des moyens nécessaires à la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel et d'un service transversal au sein de l'Administration, qui seront dédiés à l'économie sociale et capables de mettre en œuvre des politiques coordonnées, d'en assurer la cohérence et le suivi.*





Le maintien des moyens de financement de l'économie sociale

La proposition de loi spéciale portant des mesures institutionnelles du 5 mars 2008 recommande la résiliation de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle. Les moyens fédéraux de soutien à l'économie sociale garantis par celui-ci, en cofinancement des moyens régionaux, devront être régionalisés selon la clé de répartition définie dans le texte. Ainsi en sera-t-il également des moyens fédéraux qui étaient utilisés jusqu'alors pour le soutien à des projets innovants et pour la réalisation d'études et de recherches et gérés par la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale. (...)

*Aussi, devant la résiliation de l'Accord de Coopération économie sociale et la possible disparition du Fonds de l'Economie Sociale et Durable, **les fédérations membres de ConcertES demandent que :***

- les moyens de financement de l'économie sociale soient maintenus, au moins dans leur volume actuel, et ce, avec la vision large (non limitée à l'insertion) que développaient tant le Fonds de l'Economie Sociale et Durable que la Cellule économie sociale du SPP Intégration Sociale.*
- le soutien à des projets innovants développés par des entrepreneurs en économie sociale figure parmi les priorités du Ministre en charge de l'Economie sociale, et qu'y soit consacrée l'entièreté des moyens fédéraux transférés dans ce cadre.*



Une évaluation des dispositifs mis en œuvre

Au cours de la précédente législature, de nombreux dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale se sont vus attribuer un nouveau cadre législatif avec l'ordonnance ILDE/EI (initiatives locales de développement de l'emploi et entreprises d'insertion) et ses arrêtés d'exécution.

Cette ordonnance structure les activités et représente pour les entreprises un gage de pérennité. Cependant, une des caractéristiques essentielles de l'économie sociale est sa capacité d'innover, d'inventer des réponses adaptées aux besoins d'une société en continuelle mutation. Enfermer les entreprises dans un cadre trop étreint, ou immuable, conduirait inévitablement à vider celui-ci de sa substance. L'évaluation régulière des dispositifs est le meilleur gage de les voir perdurer et remplir leurs missions au bénéfice de la société.

C'est pourquoi les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que soit réalisée régulièrement une évaluation des dispositifs utilisés par les entreprises d'économie sociale et que cette évaluation concerne les caractéristiques et composantes qui font la spécificité de l'économie sociale (les plus-values sociales générées, les aspects qualitatifs des emplois et des prestations, le mode de gestion, etc.).*
- que le secteur, via les fédérations sectorielles représentatives, mette son expérience pratique de chaque dispositif au bénéfice de cette évaluation en étant associé à toutes les étapes de sa mise en œuvre, et ce, dans un souci de collaboration constructive à l'amélioration du côté opérationnel autant que dans le repérage des besoins non couverts, des publics non touchés, etc.*





Une représentation de l'économie sociale, la défense de ses spécificités

L'économie sociale est, depuis plusieurs années, largement encadrée par des outils régionaux. Cependant, il reste un certain nombre de compétences fédérales qui conditionnent fortement son développement : un taux de TVA réduit pour certaines activités, une politique d'activation spécifique mettant l'accent sur l'insertion de publics fragilisés sur le marché de l'emploi, quelques mesures fiscales contrebalançant la quasi-totale non redistribution des revenus.

Face à toutes ces matières, le secteur de l'économie sociale pouvait à ce jour compter sur le soutien efficace de la Cellule économie sociale intégrée au sein du SPP Intégration sociale, et sur l'appui à géométrie variable selon les législatures, du Cabinet du Ministre fédéral en charge de l'économie sociale.

Le projet de régionalisation présenté dans le cadre du renouveau institutionnel de l'Etat rompt ces liens et laisse le secteur sans relais ni vers le niveau fédéral dont il dépend pourtant largement, ni vers le niveau européen.

Dès lors, les fédérations membres de ConcertES demandent :

- que les Ministres régionaux de l'économie sociale assurent un relais constructif par rapport aux mesures fédérales. Pour ce faire, des modalités spécifiques de concertation doivent être initiées entre le groupe de travail interministériel et la Plate-forme de Concertation de l'Economie sociale afin d'articuler aux mieux les politiques menées et de promouvoir une économie sociale ambitieuse tenant compte des réalités de terrain.*

